

Convention entre la Cinémathèque de Toulouse (CNT) et le Département d'Histoire

A qui s'adresse-t-elle ?

A tous les étudiants de licence d'Histoire et étudiants inscrits dans les masters Sciences de l'Antiquité, Etudes Médiévales, Histoire et Civilisations modernes et contemporaines.

Quel est son objet ?

- Possibilité pour les étudiants de se voir délivrer, moyennant une participation de 30 euros, une carte d'accès à toutes les séances organisées par la Cinémathèque de Toulouse durant l'année universitaire 2009-2010.
- La CNT s'engage à participer si nécessaire à la préparation pédagogique de certaines séances (rencontre avec les professeurs concernés, choix des films en concertation avec l'équipe pédagogique, intervention en amont ou/et en aval à l'Université...) et à permettre aux étudiants du Département d'histoire de l'Université Toulouse-le Mirail d'avoir accès, dans le cadre de diplômes ou de travaux de recherche, aux collections de la Cinémathèque de Toulouse, conservées au Centre de conservation et de recherche à Balma.

A quelles conditions ?

Afin de bénéficier de la carte d'accès il convient de joindre dans une enveloppe au nom de l'étudiant, une photocopie du certificat de scolarité, une photographie et un chèque de 30 euros à l'ordre de la Cinémathèque de Toulouse.

Cette enveloppe doit être déposée dans l'urne prévue à cet effet au secrétariat d'Histoire (bureau H018). Le contenu de cette urne sera transmis à la CNT.

Ensuite la carte sera ensuite fabriquée et délivrée à la CNT dans les plus brefs délais.